

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Vienne



420046

Dénomination : A2C AUTOMOBILES

n° de gestion : 1997B00434

n° d'identification : 414 884 288

n° de dépôt : A2010/003923

Date du dépôt : 11/10/2010

Pièce : ordonnance du 11/10/2010

A2C AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 520 000 euros
Siège social : Rue de Revollon
38150 CHANAS
414884288 RCS VIENNE

TRIBUNAL DE COMMERCE
30 SEP. 2010
de VIENNE (Isère)

Requête
à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de VIENNE

Le soussigné,

Monsieur Christian CARRER, demeurant 30, Rue de Revollon 38150 CHANAS,

Agissant en qualité de gérant de la société A2C AUTOMOBILES, société à responsabilité limitée au capital de 520 000 euros, ayant son siège social Rue de Revollon, 38150 CHANAS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VIENNE sous le numéro,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société A2C AUTOMOBILES a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 mars 2010.

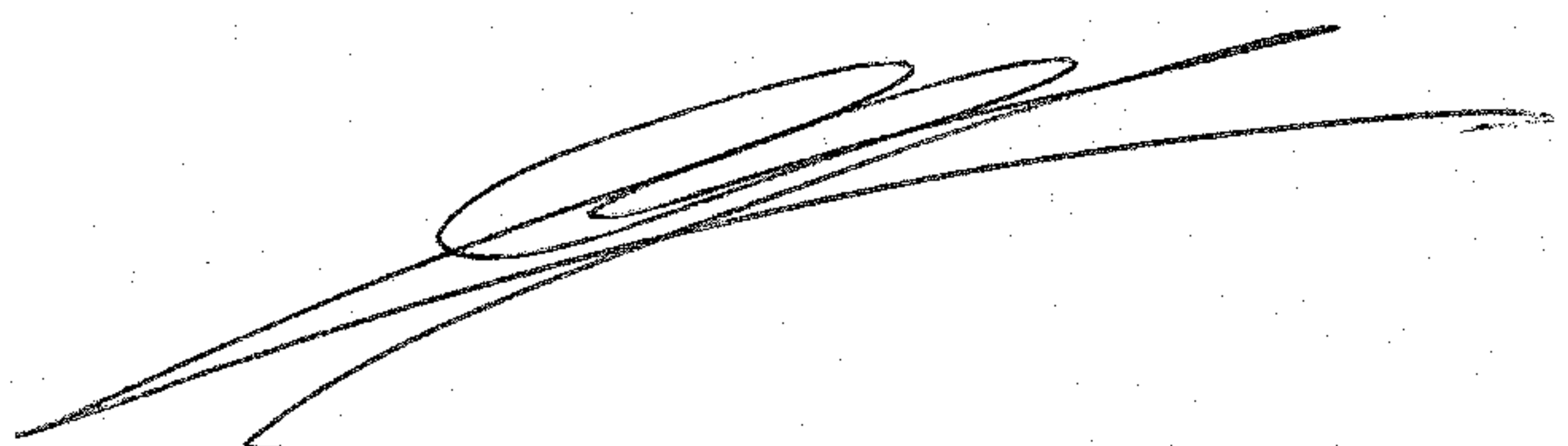
Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, les comptes sociaux au 31 mars 2010 n'ayant toujours pas été définitivement arrêtés, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ne pourra se tenir dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2010.

Fait à CHANAS
Le 29 Septembre 2010

La Gérance



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE (Isère)

27/31, rue de Bourgogne - B.P. 247 - 38217 VIENNE CEDEX - ☎ 04.74.59.68.80 - 📠 04.74.59.68.81 - site internet : greffe-tc-vienne.fr

m 3913-b 44-40 10 Rq5

ORDONNANCE

Nous, Philippe VERMOREL, Juge au Tribunal de Commerce de Vienne, chargé de la surveillance du Registre du Commerce et des Sociétés,

Assisté de Madame Sylvie NIETO, commis-greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article 225-100 du Code de Commerce,

Attendu que la société doit prendre toute mesure lui permettant de tenir son assemblée générale dans les délais légaux, que les motifs évoqués ne peuvent pas justifier une dérogation au principe légal, qu'en conséquence la demande sera rejetée ;

REJETONS la demande de report de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010 de la société A2C AUTOMOBILES dont le siège social est rue de Revollon 38150 CHANAS, 414 884 288 RCS VIENNE.

Fait à Vienne, le 11 OCT. 2010

Le Juge délégué,



Le Greffier,



POUR LE TRIBUNAL DE COMMERCE
Le Greffier du Tribunal

